

Eres a créé cette fiche pour vous renseigner sur le déroulement des opérations chez AMUNDI TC et ainsi vous permettre d'accompagner au mieux vos clients dans la gestion de leurs mécanismes d'épargne salariale au quotidien.

ACCUEIL DE L'ENTREPRISE

Le correspondant entreprise (signataire du bulletin d'adhésion) reçoit après l'ouverture du contrat chez Amundi TC un courrier d'accueil. Ce courrier contient le code réservé à l'entreprise et un certain nombre d'informations utiles détaillées ci-après.

Le correspondant reçoit ensuite par pli séparé ses codes d'accès à l'espace sécurisé Internet de l'entreprise.

VOS CONTACTS AMUNDI TC



04 75 86 24 00



eres@amundi-tc.com



26956 Valence Cedex 09

TRAITEMENT DE L'ABONDEMENT

Dans le bulletin d'adhésion à l'offre Eres Sélection, vous décidez qui est en charge du calcul d'abondement.

- **Si l'entreprise a demandé à Amundi TC de traiter l'abondement, elle n'a rien à faire :**

- A chaque versement sur le plan d'épargne salariale, Amundi TC calcule l'abondement dû au bénéficiaire et investit l'abondement simultanément : **Amundi TC fait l'avance de trésorerie.**
- Amundi TC prélève sur le compte de l'entreprise, une fois par mois, le montant de l'abondement investi pendant le mois.

- **Si l'entreprise a choisi de calculer l'abondement**

Moins de 10 salariés	Plus de 10 salariés
<ol style="list-style-type: none"> 1. Les salariés remettent leur bulletin de versement et éventuellement leur chèque à l'entreprise 2. L'entreprise complète les bulletins de versement avec l'abondement du 3. L'entreprise envoie à AMUNDI TC par courrier : <ul style="list-style-type: none"> - Le chèque d'abondement net de CSG CRDS de l'entreprise - Les bulletins de versement et les chèques personnels 	<ol style="list-style-type: none"> 1. Les salariés remettent leur bulletin de versement et éventuellement leur chèque à l'entreprise 2. L'entreprise remplit le « fichier de versement »* 3. L'entreprise envoie à Amundi TC le fichier de versement par e-mail et paye l'abondement net de CSG CRDS par virement ou chèque.

MISE A JOUR DES SALARIÉS

Pendant la vie du contrat, **l'entreprise s'assure de la mise à jour des données** des bénéficiaires. Pour cela, elle dispose sur son espace Internet d'une interface lui permettant de visualiser les informations renseignées chez Amundi TC et peut procéder aux mises à jour nécessaires (adresse, RIB, statut présent/parti,...). Elle pourra également créer les comptes des nouveaux salariés.

Attention : si les mises à jour ne sont pas faites régulièrement (et notamment celles du départ d'un salarié de l'entreprise), Amundi TC continuera d'enregistrer les versements et de prélever l'abondement et facturera l'entreprise des frais annuels de tenue de compte.

Toute demande de régularisation sur l'abondement indûment perçu fera l'objet d'une facturation additionnelle.

LES CAMPAGNES D'INTERESSEMENT ET/OU DE PARTICIPATION

Les étapes du versement

- ✓ Etape 1 : Calcul de l'enveloppe globale (réalisé par l'entreprise ou son délégataire)
- ✓ Etape 2 : Calcul de répartition entre les salariés bénéficiaires
- ✓ Etape 3 : Envoi des bulletins d'options aux salariés bénéficiaires
- ✓ Etape 4 : Collecte des choix de placement
- ✓ Etape 5 : Paiements directs / Investissements des primes sur le PES
- ✓ Etape 6 : Envoi d'un avis d'opération
- ✓ Etape 7 : Traitement en paie des choix de placement (réintégration des sommes perçues directement, intégration de la CSG CRDS et du forfait social)

Ces prestations peuvent être prises en charge par Amundi TC selon l'option retenue (cf. ci-dessous)

Les options de traitement

Option 1 : L'entreprise gère elle-même le calcul, l'information et les choix de placement

- L'entreprise envoie à Amundi TC le « fichier de versement » * complété des sommes à investir sur les FCPE et paye par chèque ou virement la somme nette à investir accompagné des informations suivantes :
 - Montant total brut distribué (tout choix de placement confondu)
 - Montant moyen brut par salarié (pour l'intéressement seulement)
 - Dates de l'exercice concerné (ou la période)
- Amundi TC investit les sommes sur les comptes individuels
- Amundi TC envoie un avis d'opération à chaque salarié ayant investi dans le plan d'épargne

Option 2 : L'entreprise confie le traitement à Amundi TC AVEC calcul de répartition individuelle :

- J : L'entreprise envoie à Amundi TC le « fichier de calcul des droits » * complété
 - J+2 : Amundi TC remet un fichier des droits calculés à l'entreprise pour validation
 - JV : Validation du calcul par l'entreprise
- + option 3

Option 3 : L'entreprise confie le traitement à AMUNDI TC SANS calcul de répartition individuelle :

- JV : L'entreprise envoie à Amundi TC le « fichier de campagne » * accompagné des informations suivantes :
 - Montant total brut distribué (tout choix de placement confondu)
 - Montant moyen brut par salarié (pour l'intéressement seulement)
 - Dates de l'exercice concerné (ou la période)
- JV+5 : Amundi TC envoie les bulletins d'options aux salariés (+ envoi d'un email au salarié si un email est renseigné)
- JV+15 : L'entreprise paye à Amundi TC le montant de la prime totale nette par virement ou chèque
- JV+20 : Date limite de retour des choix de placement (par courrier ou par internet)
- JVL : le vendredi suivant JV + 20 : investissement / paiement des primes par Amundi TC (paiement direct par virement si le RIB du salarié est connu sinon règlement par chèque envoyé au domicile)
- JVL+5 : Envoi d'un avis d'opération aux salariés
- JVL+5 : mise à disposition sur l'espace sécurisé entreprise du fichier récapitulatif des opérations individuelles pour réintégration des sommes en paie pour :
 - Ajout du montant net d'intéressement perçu directement au net imposable afin qu'il subisse l'impôt
 - Alimentation des compteurs de CSG CRDS et forfait social

****Fichier disponible dans l'espace Partenaires/Documentation/Eres intéressement – Eres Participation/Gestion des campagnes***

Tarification de la campagne

La tarification applicable pour le traitement par AMUNDI TC d'une campagne se décompose ainsi (<i>hors frais d'affranchissement facturés en sus au tarif en vigueur</i>) :	Option 1	0€
	Option 2	100€ HT pour le calcul de répartition 1,50€ HT par bulletin d'option envoyé
	Option 3	1,50€ HT par bulletin d'option envoyé